

**PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION DE LA MAIRIE
DE SAINT-ERBLON :**

Numéro attribué à la demande :

Date de réception de la demande : / /

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE (AOT) DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
À DES FINS COMMERCIALES,
POUR L'OBTENTION D'UN PERMIS DE STATIONNEMENT**

Si acceptée, cette autorisation demeurera :

Personnelle – Précaire – Révocable

Et ce, conformément à l'article R2122-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Autres articles législatifs définissant les modalités des AOT :

- articles L2122-1 à L2122-3, Code général de la propriété des personnes publiques, complétés de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 ;
- article R2122-2 et articles R2122-4 à R2122-7, Code général de la propriété des personnes publiques.

LE DEMANDEUR

Vous êtes : (cochez la case correspondante)

Un particulier Le représentant d'une entreprise

(cochez la case correspondante) Mme M. autre

Nom : Prénom :

Nom de votre société :

Sa nature : Numéro SIRET :

Représentée en votre qualité de :

Adresse (domicile ou siège social) :

Code postal : Ville :

Téléphone : Adresse mail :

LA DEMANDE

Vous désirez obtenir une autorisation d'occupation du domaine public :

(cochez la case correspondante et complétez les informations qui lui sont relatives)

Pour une activité de commerçant non sédentaire

→ Précisez la taille de la surface occupée (étal et/ou véhicule) :

Largeur (linéaire) : m X Profondeur : m = Surface : m²

Pour votre activité commerciale sédentaire (exemple : terrasse de bar)

→ Précisez la taille de la surface occupée :

Largeur : m X Profondeur : m = Surface : m²

Quelle que soit la case que vous venez de cocher, veuillez préciser le(s) créneau(x) pour le(s)quel(s) vous souhaitez obtenir une AOT, et ce, le plus précisément possible (jour(s) de la semaine concerné(s) ou date(s) précise(s), moment(s) de la journée ou horaire(s) précis, etc...) :

COMMERCE NON SÉDENTAIRE

La partie suivante est réservée uniquement aux commerçants non sédentaires, ayant donc coché la première case de la partie précédente. Si vous n'êtes pas concerné(e), passez à la partie suivante (« Commerce sédentaire »).

Veuillez préciser :

① La nature des différents articles que vous vendez :

② Votre type d'étalage : (cochez la case correspondante)

Un étal Un camion de ventes Autre, précisez :

③ Avez-vous besoin de : (cochez la ou les case(s) correspondante(s))

Un accès à l'eau potable ? Un branchement électrique ? Ni l'un ni l'autre ?

COMMERCE SÉDENTAIRE

La partie suivante est réservée uniquement aux commerçants sédentaires. Si vous n'êtes pas concerné(e), passez à la partie suivante (« Pièces à joindre à ce formulaire »).

Veuillez préciser la nature des activités que vous souhaitez réaliser sur le domaine public communal :

PIÈCES À JOINDRE À CE FORMULAIRE

Afin de compléter convenablement votre demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public, il est impératif de joindre à ce formulaire les pièces suivantes :

- une photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) ;
- installations de terrasses uniquement : un plan définissant (le plus clairement possible) l'implantation de votre terrasse sur le domaine public.

De plus, si vous êtes un commerçant non sédentaire, merci de nous joindre les pièces suivantes :

- une photocopie de votre carte de commerçant ambulant (et ce à moins d'être domicilié(e) sur Saint-Erblon ou d'avoir votre principal établissement sur le territoire de la commune, art. L123-29, Code de commerce) ;
- un extrait « Kbis » (ou « K ») de moins de 3 mois, certifiant votre inscription au registre du commerce ou au registre des métiers ;
- une photocopie de votre attestation d'assurance de responsabilité civile.

Enfin, si vous voulez exercer sur le domaine public une activité de débit de boissons ou de restauration, veuillez nous joindre :

- une photocopie du titre de propriété (ou bail commercial) de votre établissement ;
- une photocopie de votre licence de restaurant ou de débit de boissons (soit à votre nom, soit au nom du propriétaire du fonds de commerce que vous exploitez).

J'atteste du fait que les informations précédemment fournies sont exactes.

Fait à , le / /

Nom, prénom et signature du demandeur :

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées numériquement par le **Service administratif (02.99.52.34.08 | mairie@saint-erblon.fr) de la Mairie de Saint-Erblon**, et ce, afin ensuite d'attribuer ou non une Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public communal.

Les données collectées seront communiquées au seul destinataire suivant : le **Trésor Public**.

Dans le cas où une AOT est fournie, les données sont conservées pendant **sa durée totale à laquelle viennent s'ajouter 6 mois**.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données et à leur portabilité. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le **Directeur Général des Services (02.99.52.32.68 | dgs@saint-erblon.fr) de la Mairie de Saint-Erblon**.